

Page: 1/13

Date d'impression : 30.08.2024 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 30.08.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Tenco Ferro Zink Spray
- · **UFI:** 4MPT-T12D-8H62-PXM8
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
- · Catégorie de processus

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

- · Emploi de la substance / de la préparation Peinture antirouille en zinc dans une bombe aérosol.
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Touwen & Co

Edisonweg 30

3899 AZ Zeewolde

The Netherlands

Tel: +31 (0)85-018937

info@touwen.nl

- · Service chargé des renseignements: Centre Antipoisons
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Antigif Centrum België/Centre Antipoisons: +32 (0)70 245245

Centre Antipoisons Paris: +33 (0)1 40 05 48 48 FR - ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

Schweizerische Toxikologisches Informationszentrum: +41 (1) 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous

l'effet de la chaleur.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger







GHS02

GHS07

GHS09

· Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)



Page: 2/13

Date d'impression : 30.08.2024 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 30.08.2024

Nom du produit: Tenco Ferro Zink Spray

(suite de la page 1)

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Aceton, n-butylacetaat

acétone

Hydrocarbons, C9, aromates (cumene <0.1%)

propane-2-ol

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute

autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122

 ${}^{\circ}F.$

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

in ternationale.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT:

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant pouvant être considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Mélange de hydrocarbures aliphatiques et bitume.

| · Composants dangereux: | | |
|--|---|----------|
| CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37 | oxyde de diméthyle Flam. Gas IA, H220 Press. Gas (Comp.), H280 | ≥25-≤50% |
| CAS: 7440-66-6 EINECS: 231-175-3 Reg.nr.: 01-2119467174-37 | zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées) Aquatic Acute I , $H400$ ($M=1$); Aquatic Chronic I , $H410$ ($M=1$) | ≥25-≤50% |
| CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Reg.nr.: 01-2119471330-49 | acétone Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 EUH066 | ≥10-≤25% |

(suite page 3)



Page: 3/13

Date d'impression : 30.08.2024 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 30.08.2024

Nom du produit: Tenco Ferro Zink Spray

| G1G 120601.22.0 | | ite de la page |
|---------------------------|---|----------------|
| CAS: 128601-23-0 | Hydrocarbons, C9, aromates (cumene <0.1%) | ≥2,5-≤10% |
| Numéro CE: 918-668-5 | Flam. Liq. 3, H226 | |
| Reg.nr.: 01-2119455851-35 | | |
| | Aquatic Chronic 2, H411 | |
| | STOT SE 3, H335-H336 | |
| | EUH066 | |
| | Note: H, P, 4 | |
| | Reactie massa of ethylbenzeen en xyleen | ≥2,5-<10% |
| | Bestaat uit: 98-82-8 isopropylbenzeen (<0,1%); 108-88-3 Tolueen | |
| | (≤2%) | |
| | Flam. Liq. 3, H226 | |
| | STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304 | |
| | Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. | |
| | 2, H319; STOT SE 3, H335 | |
| | Aquatic Chronic 3, H412 | |
| | EUH066 | |
| CAS: 67-63-0 | propane-2-ol | ≥1-≤2,5% |
| EINECS: 200-661-7 | Flam. Liq. 2, H225 | |
| Reg.nr.: 01-2119457558-25 | | |
| CAS: 1330-20-7 | xylène | ≥1-≤2,5% |
| EINECS: 215-535-7 | Flam. Liq. 3, H226 | |
| Reg.nr.: 01-2119488216-32 | | |
| | Note: C | |
| CAS: 100-41-4 | éthylbenzène | ≥0,1-≤1% |
| EINECS: 202-849-4 | Flam. Liq. 2, H225 | |
| | | |
| Reg.nr.: 01-2119489370-35 | STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304 | |

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

(suite page 4)



Page: 4/13

Date d'impression : 30.08.2024 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 30.08.2024

Nom du produit: Tenco Ferro Zink Spray

(suite de la page 3)

 \cdot 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas applicable.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

 $\cdot \, 6.1 \ Pr\'ecautions \ individuelles, \'equipement \ de \ protection \ et \ proc\'edures \ d'urgence$

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Assurer une aération suffisante.
- · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

· Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 115-10-6 oxyde de diméthyle

VLEP Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm

(suite page 5)



Page: 5/13

Date d'impression : 30.08.2024 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 30.08.2024

Nom du produit: Tenco Ferro Zink Spray

| | (suite de la page 4) |
|--|----------------------|
| CAS: 67-64-1 acétone | |
| VLEP Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm | |
| Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm | |
| CAS: 67-63-0 propane-2-ol | |
| VLEP Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm | |
| CAS: 1330-20-7 xylène | |
| VLEP Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm | |
| Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm | |
| risque de pénétration percutanée | |
| CAS: 100-41-4 éthylbenzène | |
| VLEP Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm | |
| Valeur à long terme: 88,4 mg/m³, 20 ppm | |
| risque de pénétration percutanée | |
| · DNEL | |
| CAS: 128601-23-0 Hydrocarbons, C9, aromates (cumene <0.1%) | |
| Dermique DNEL 25 mg/kg bw/dag /systemic eff (le travailleur) | |
| Inhalatoire DNEL 150 mg/m³/systemic ef (le travailleur) | |
| CAS: 67-63-0 propane-2-ol | |
| Inhalatoire DNEL mg/m³ (human) | |
| · Remarques supplémentaires: | |

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Avec un filtre respiratoire à charge courte ou faible (filtre A). Pour les applications par pulvérisation, utiliser un filtre respiratoire (filtre A) avec un filtre P supplémentaire (P1 / P2 / P3 dans le fournisseur de pommiers en oveleg). Avec resp. Intensif utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant pendant une longue période.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

· Protection des mains:

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Matériau approprié: film stratifié HPPE (Polyéthylène Nylon).

Epaisseur du matériau des gants: 0,062 mm.

Temps de pénétration (durée maximale de port):> 480 min.

Recommandée marque de gants: Ansell 02-100 Barrier

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 6)



Page: 6/13

Date d'impression : 30.08.2024 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 30.08.2024

Nom du produit: Tenco Ferro Zink Spray

(suite de la page 5)

· Temps de pénétration du matériau des gants

Temps de pénétration (durée maximale de port):> 480 min. Recommandée marque de gants: Ansell Barrière 02-100®

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· État physique Aérosol

· Couleur: Selon désignation produit

Odeur: Caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition -24,8 °C

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: 1 Vol %
 · Supérieure: 13 Vol %

• Point d'éclair -42 °C (CAS: 115-10-6 oxyde de diméthyle)

Température d'auto-inflammation
 Température de décomposition:
 Mon déterminé.

• pH Mélange non polaire/aprotique.

· Viscosité:

Viscosité cinématique
 Dynamique:
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau: Insoluble

• Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé. • Pression de vapeur à 20 °C: 5.000 hPa

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:
 Densité relative
 Densité de vapeur:
 1,04 g/cm³
 Non déterminé.
 Non déterminé.

• 9.2 Autres informations

Aucune autre information disponible.

· Aspect:

· Forme: Aérosol

• Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges

explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Teneur en solvants:

· Solvants organiques: 42,1-<101 % · Teneur en substances solides: 34,2 %

(suite page 7)



Page: 7/13

Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 30.08.2024 Date d'impression: 30.08.2024

Nom du produit: Tenco Ferro Zink Spray

(suite de la page 6)

· Changement d'état

· Point/l'intervalle de ramollissement

· Propriétés comburantes Non déterminée. · Taux d'évaporation: Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant

· Aérosols Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression:

peut éclater sous l'effet de la chaleur.

· Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux:

En cas de hautes températures, des produits de composition peuvent se produire tel de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification: | | | | |
|---|---|---------------------|--|--|
| ATE (Valeu | ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)) | | | |
| Dermique | LD50 | >9.670-36.066 mg/kg | | |
| Inhalatoire | LC50/4 h | >88-314 mg/l | | |

(suite page 8)



Page: 8/13

Date d'impression : 30.08.2024 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 30.08.2024

Nom du produit: Tenco Ferro Zink Spray

| | | (suite de la pa |
|-------------|--------------|---|
| CAS: 115-1 | 0-6 oxyde do | e diméthyle |
| Inhalatoire | LC50/4 h | 308 mg/l (rat) |
| CAS: 67-64 | -1 acétone | |
| Oral | LD50 | 5.800 mg/kg (rat) |
| Dermique | LD50 | 20.000 mg/kg (lapin) |
| CAS: 12860 | 01-23-0 Hyd | rocarbons, C9, aromates (cumene <0.1%) |
| Oral | LD50 | 3.492 mg/kg (rat) |
| Dermique | LD50 | 3.160 mg/kg (rab) |
| Inhalatoire | LC50/4 h | 6,2 mg/l (rat) |
| | | enzeen en xyleen propylbenzeen (<0,1%); 108-88-3 Tolueen (≤2%) |
| Dermique | LD50 | 1.100 mg/kg (ATE) |
| Inhalatoire | LC50/4 h | 11 mg/l (ATE) |
| CAS: 67-63 | -0 propane- | 2-ol |
| Oral | LD50 | 5.045 mg/kg (rat) |
| Dermique | LD50 | 12.800 mg/kg (lapin) |
| Inhalatoire | LC50/4 h | 30 mg/l (rat) |
| | LC50 / 24h | 9.714 mg/l (Daphnia magna) |
| CAS: 1330- | 20-7 xylène | |
| Oral | LD50 | 4.300 mg/kg (rat) |
| Dermique | LD50 | 2.000 mg/kg (lapin) |
| Inhalatoire | LC50/4 h | 11 mg/l (ATE) |
| CAS: 100-4 | 1-4 éthylben | nzène |
| Oral | LD50 | 3.500 mg/kg (rat) |
| Dermique | LD50 | 17.800 mg/kg (lapin) |
| Inhalatoire | LC50/4 h | 11 mg/l (ATE) |

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique
- Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)



Page: 9/13

Date d'impression : 30.08.2024 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 30.08.2024

Nom du produit: Tenco Ferro Zink Spray

(suite de la page 8)

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

CAS: 128601-23-0 Hydrocarbons, C9, aromates (cumene <0.1%)

 $|EC50| \le 10 \text{ mg/l (Daphnia magna)}|$

EL50 3,2 mg/l /48h (Daphnia magna)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Remarque: Très toxique chez les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA UN1950
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR UN 1950 A ÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

(suite page 10)

FR ·



Page: 10/13

Date d'impression : 30.08.2024 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 30.08.2024

Nom du produit: Tenco Ferro Zink Spray

(suite de la page 9) AEROSOLS (zinc powder -zinc dust (stabilized), zinc · IMDG oxide), MARINE POLLUTANT AEROSOLS, MARINE POLLUTANT \cdot IATA AEROSOLS, flammable · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport $\cdot ADR$ 2 5F Gaz. · Classe · Étiquette 2.1 · IMDG 2.1 Gaz. · Class · Label 2.1 \cdot IATA 2.1 Gaz. · Class · Label 2.1 · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA néant · 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant: Oui Signe conventionnel (poisson et arbre) · Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre) · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Gaz. · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): F-D.S-U· No EMS: · Stowage Code SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.



Page: 11/13

Date d'impression : 30.08.2024 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 30.08.2024

Nom du produit: Tenco Ferro Zink Spray

| | (suite de la page 1 | |
|---|--|--|
| · Segregation Code | SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: | |
| | Segregation as for class 9. Stow "separated from" class except for division 1.4. | |
| | For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: | |
| | Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: | |
| | Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. | |
| · 14.7 Transport maritime en vrac conforméi | ment aux | |
| instruments de l'OMI | Non applicable. | |
| · Indications complémentaires de transport: | | |
| \cdot ADR | | |
| · Quantités limitées (LQ) | 1L | |
| · Quantités exceptées (EQ) | Code: E0 | |
| | Non autorisé en tant que quantité exceptée | |
| · Catégorie de transport | 2 | |
| · Code de restriction en tunnels | D | |
| · IMDG | | |
| · Limited quantities (LQ) | 1L | |
| · Excepted quantities (EQ) | Code: E0 | |
| | Not permitted as Excepted Quantity | |
| · ''Règlement type'' de l'ONU: | UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POU L'ENVIRONNEMENT | |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO
- El Danger pour l'environnement aquatique

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
- · RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

CAS: 67-64-1 acétone

(suite page 12)

FR ·



Page : 12/13

Date d'impression : 30.08.2024 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 30.08.2024

Nom du produit: Tenco Ferro Zink Spray

| Suite de la page 11|
| Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
| CAS: 67-64-1 | acétone | 3 |
| Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
| CAS: 67-64-1 | acétone | 3 |
| • 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité (FDS) est calculé à une méthode de calcul basée sur CLP Annexe I, parties 2 à 5.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

· Phrases importantes

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Contact:

Touwen & Co

info@touwen.nl

- · Date de la version précédente: 27.11.2023
- · Numéro de la version précédente: 8
- · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

(suite page 13)



Page : 13/13

Date d'impression : 30.08.2024 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 30.08.2024

Nom du produit: Tenco Ferro Zink Spray

(suite de la page 12)

ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols - Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

Les sections comparées à la version précédente modifiée sont marquées d'un astérisque (*).

FR.